

Ministère de l'Ecologie de l'Energie  
du Développement Durable et de la Mer

en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Exemplaire  
à conserver  
avec notification  
des dates des  
résolutions.

Direction départementale de l'Équipement

Rhône

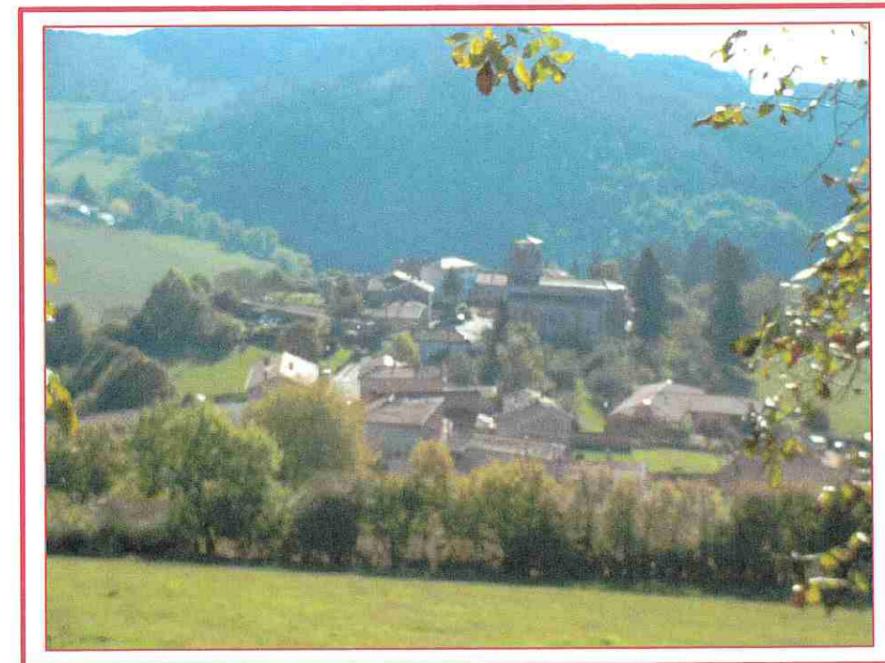
Service

Développement Territorial

Antenne Haut Beaujolais

## COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

### Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics



# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

### RAPPEL DES DIFFERENTS HANDICAPS

#### Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

#### Handicap physique

**Définition :**

handicap généralement visible mais dont l'expression et les conséquences sont très variables :  
paraplégie, tétraplégie, myopathie, hémiparésie, infirmités motrices...  
Il concerne notamment les personnes en fauteuil roulant et l'ensemble des personnes à mobilité réduite (petite taille, obésité, personnes âgées....).

**Difficultés rencontrées :**

Stationner debout sans appui.  
Se déplacer sur les sols meubles, glissants ou inégaux, franchir des obstacles, des dénivelés, des passages étroits.  
Atteindre et utiliser certains équipements (poignées de portes, guichets, toilettes, automates....).  
Se déplacer sur de longues distances.

**Principes d'amélioration :**

Exigences spatiales pour la manoeuvre du fauteuil roulant.  
Qualité des cheminements (revêtement, pente, ressaut...).  
Équipements adaptés (guichets, poignées de portes, boutons de commandes...).

#### Handicap visuel

**Définition :**

Handicap concernant les personnes malvoyantes et les personnes aveugles.  
La malvoyance peut prendre différentes formes : atteinte de la vision centrale ou périphérique, vision floue...

**Difficultés rencontrées :**

Accéder à l'information pour se repérer et s'orienter.  
Déceler des obstacles lors du déplacement.

**Principes d'amélioration :**

Exigences de guidage, de repérage, du choix des contrastes, de qualité d'éclairage.

#### Handicap auditif

**Définition :**

handicap concernant les personnes malentendantes ou ayant des troubles de l'audition (acouphène...) et les personnes sourdes.

**Difficultés rencontrées :**

Accéder à l'information (signalisation visuelle, annonces...).  
Communiquer.  
Se repérer et s'orienter dans les endroits inconnus.

**Principes d'amélioration :**

Exigences de signalisation et de moyens de communication adaptés, de qualité sonore.  
Lisibilité des espaces.

#### Handicap mental et psychique

**Définition :**

handicap psychique : déficience liée au comportement (névrose, dépression, claustrophobie...).  
handicap mental (cognitif) : déficience de l'intelligence très variable selon les individus.

**Difficultés rencontrées :**

Entrer en relation avec autrui.  
Mémoriser les informations.  
Se repérer et s'orienter dans le temps et dans l'espace.  
Utiliser les différents équipements à disposition.

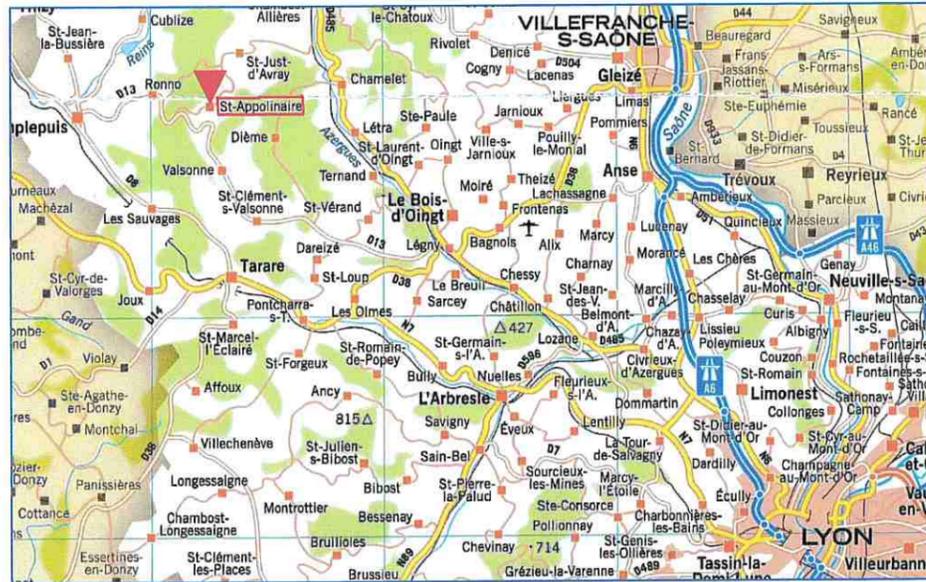
**Principes d'amélioration :**

Qualité de la signalétique, de l'ambiance (éclairage, acoustique...), lisibilité des espaces.

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

### SITUATION DE LA COMMUNE



### PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Appolinaire est située au Nord-Ouest de Lyon, à environ 38 kms en distance orthodromique.

### PLAN DU BOURG



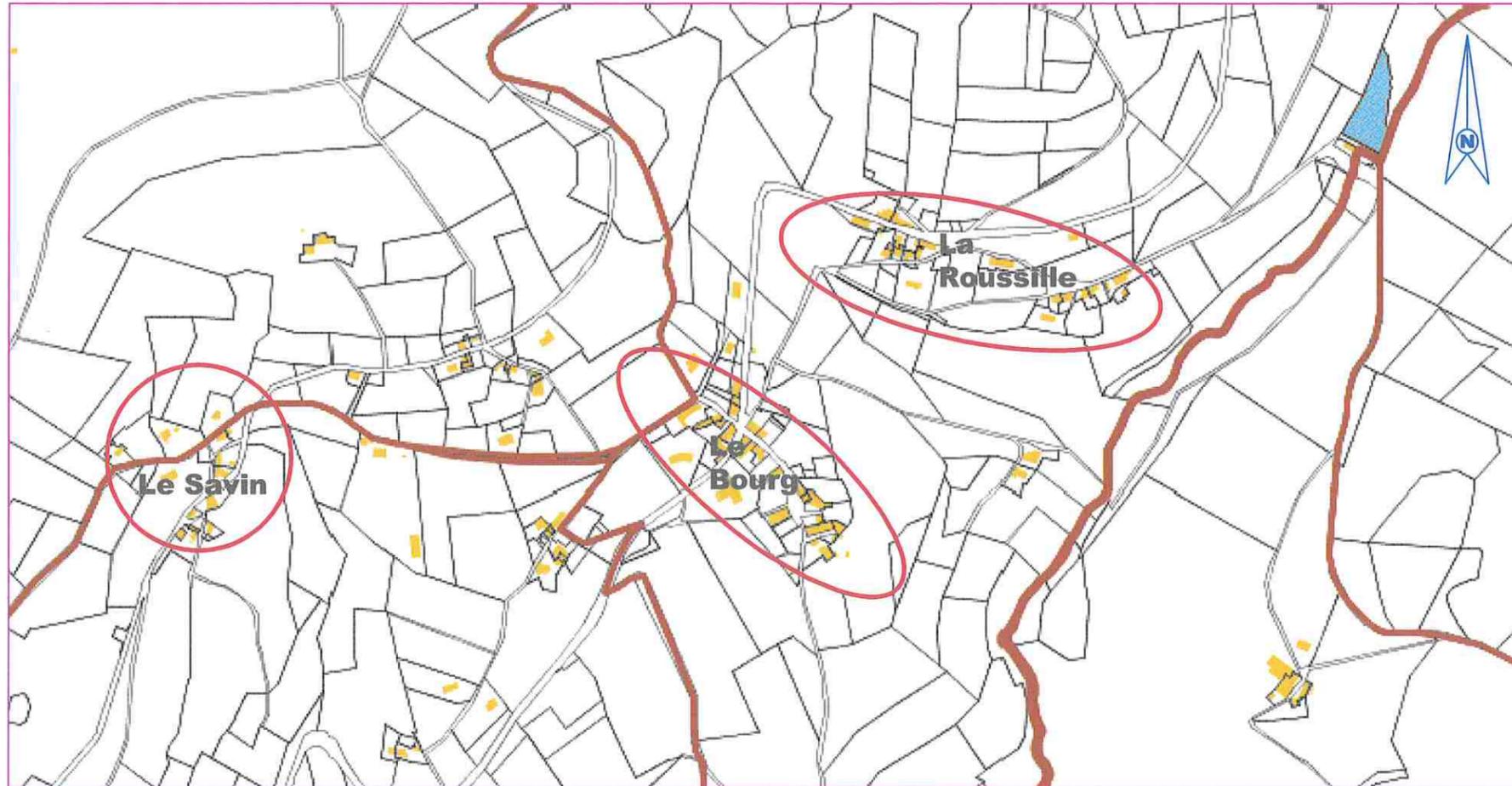
#### FICHE CONDENSEE DES DONNEES INSEE

<b>Géographie :</b>	
Superficie	572 ha
Altitude	570 à 879
<b>Population :</b>	
Population (1999 )	110 Habitants
Population (2006 )	146 Habitants
Evolution démographique	32.8%
Taux moyen annuel	4.1%
Densité de la population (2006)	0.25 hab/ha
Nombre de ménage (2006)	58
<b>Logement :</b>	
Nombre total de logements (2006)	104 logements
Part des résidences secondaires (2006)	31.5%
Nombre de logements sociaux (2006)	0
<b>Revenus :</b>	
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal (2006)	17717 Euros
<b>Etablissements :</b>	
Nombre d'établissements actifs (31/12/06)	9

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

### Les Zones d'Habitat



### Fonctionnement :

Un centre bourg comprenant la mairie, l'église, le cimetière, un commerce café-restaurant, une maison d'accueil pour adultes dépendants, une aire de jeux et un terrain de Sports, puis deux hameaux principaux :

- le Savin
- la Roussille

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

### Préambule

Les circulations entre le bourg et les hameaux s'effectuent en voiture, les déplacements piétonniers n'existant que pour les loisirs.

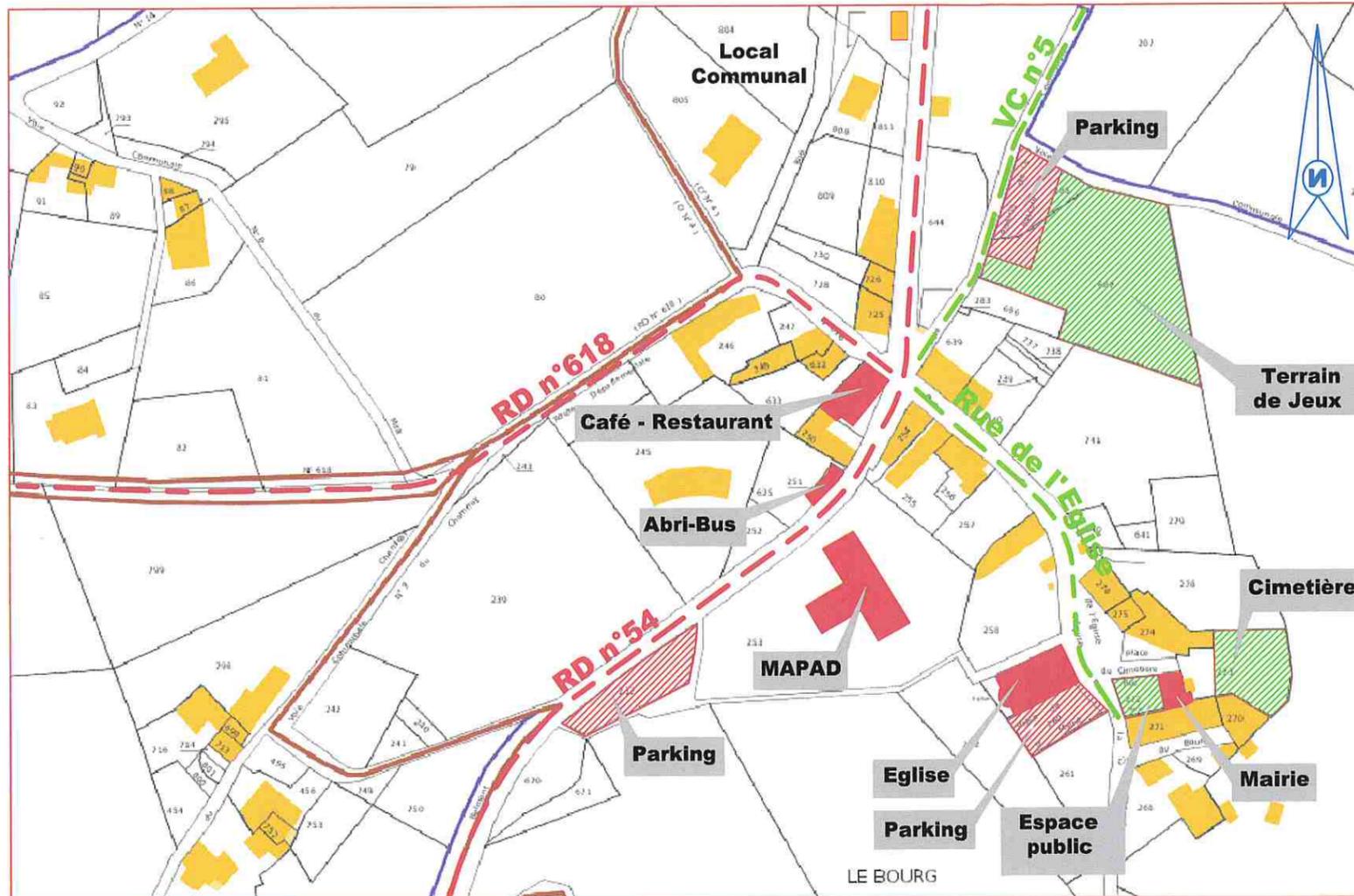
Les voies empruntées sont des voies communales étroites (3.00m) ou des portions de routes départementales, qui comportent des pentes souvent importantes, et où les piétons doivent utiliser la chaussée.

Dans le centre bourg, qui a été rénové en totalité depuis 10 ans, les trottoirs - parfois étroits - délimitent clairement les parties piétonnes, à la fois par la différence de niveau et par l'utilisation de matériaux aux couleurs tranchées (bordures roses et dallage béton désactivé) par rapport aux chaussées en enrobés noirs.

Le volume des déplacements piétonniers reste néanmoins très faible, vu l'absence de lieux attractifs (commerces) hormis le café-restaurant situé au carrefour central du village. Cela est dû également au fait que la majorité des habitations est située dans les hameaux à l'écart du bourg.

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics



- Route de liaison principale
- Route de liaison secondaire
- Etablissements recevant du public
- Espaces publics
- Parkings

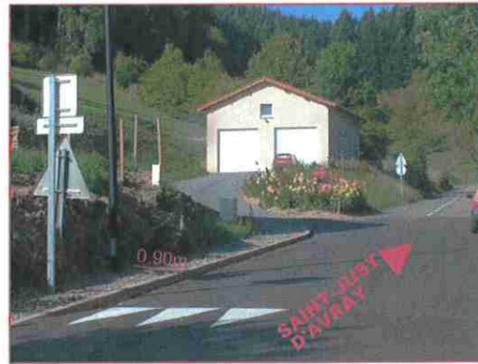
### Infrastructures :

Les axes principaux sont, la RD n°54, axe nord-sud qui relie la commune de Saint-Just-d'Avray à la RD n°313 en direction de la commune de Valsonne, et la RD n°618 axe est-ouest qui relie le bourg à la RD n°313 au col du Pilon en direction d'Amplepuis.

La voie communale n°5 de la Bascule route desservant un terrain de jeux, un parking, et le hameau de la Roussille. La rue de l'Eglise, desservant l'Eglise, la Mairie et le Cimetière.

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics



Entrée nord bourg  
Trottoir côté gauche empierré : 0.90m.  
côté droit : 0.80m.



Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 1.10m.  
côté droit : 0.80m.



Entrée sud bourg,  
Accès de la Maison d'Accueil Pour Adultes Dépendants.  
Trottoir largeur côté droit : 0.85m.  
Trottoir largeur côté gauche : 0.90m.



Trottoirs de largeur variable :  
côté droit : 0.60 à 1.00 m.  
Terrasse devant Bar-Restaurant.

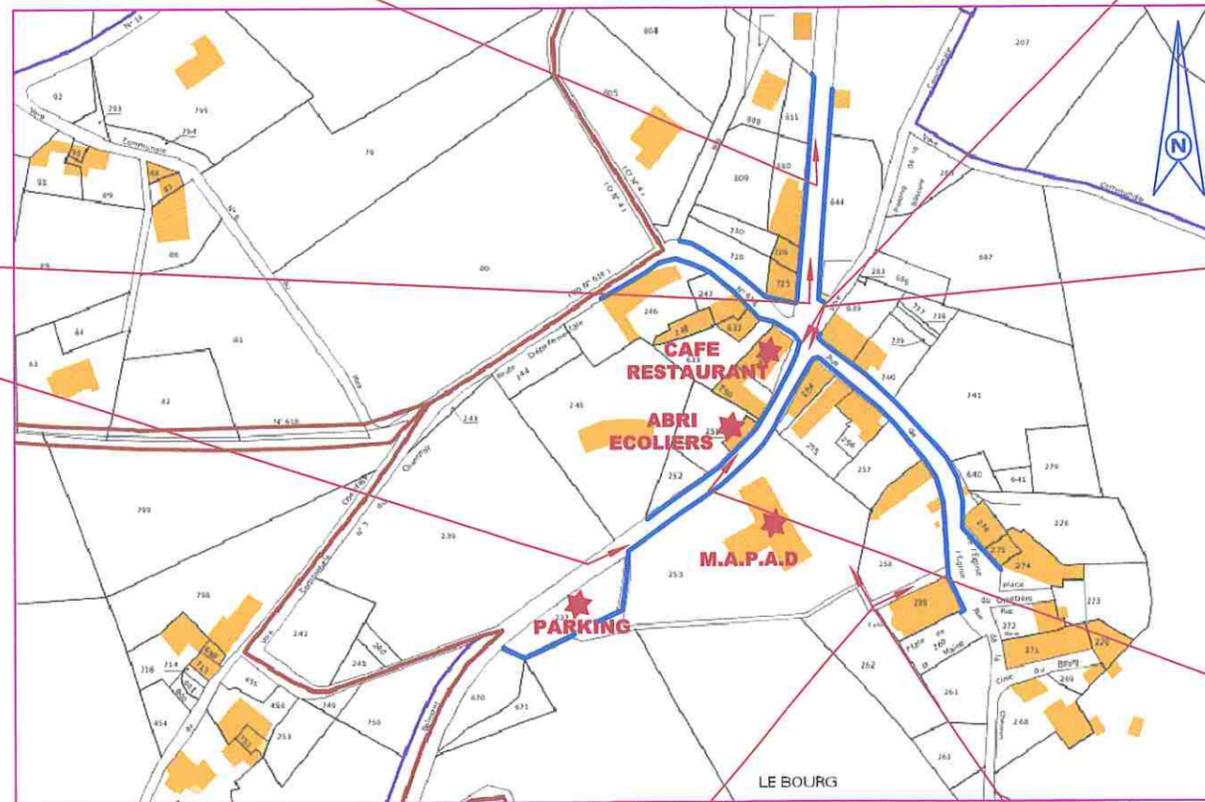


Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 1.00 à 0.40m.



Abrigus écoliers, accès surbaissé.  
Trottoir largeur moyenne 0.80m.  
en face 0.85m.

### RD n°54 Etat des lieux



— : Trottoirs existants



Chemin piétonnier reliant la MAPAD au centre village.  
Largeur moyenne 3.00m.  
Rampe moyenne 12%.

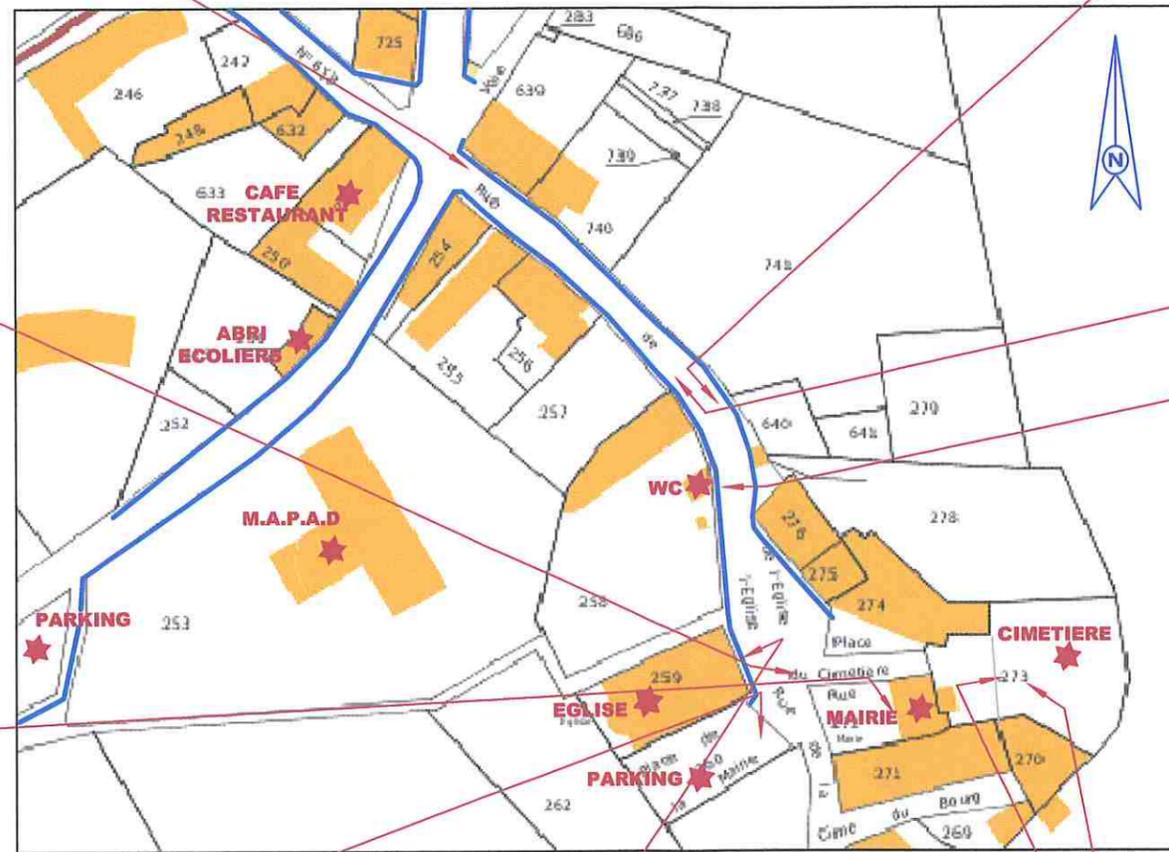


Chemin piétonnier reliant la MAPAD au centre village.  
Largeur moyenne 2.00 m.  
Rampe moyenne 7%.Devers 6%.

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

### Rue de l'Eglise Etat des lieux



— : Trottoirs existants



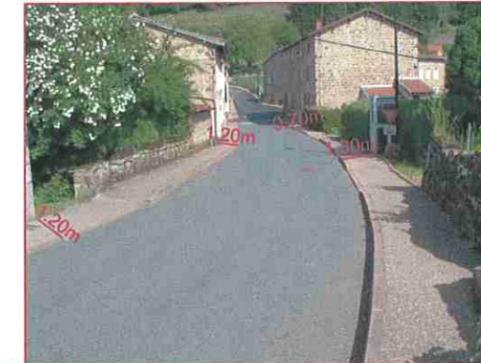
Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 0,43 à 1,50m.  
côté droit : 1,20 à 1,40m.



Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 0,85m à 1,30m.  
côté droit : 1,20 à 1,30m.



Accès Mairie et Cimetière.



Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 1,20 à 1,40m.  
côté droit : 1,30m. devant cabine téléphonique.



Accès Mairie.  
Trottoir 1,20m.  
Rampe 5% sur 5,5m puis 1% sur 5,5m.



WC public, accès surbaissé.  
Trottoir 2,20m.



Place de la Mairie.  
10 emplacements.  
Devers : 2%



Eglise, accès surbaissé.  
Trottoir de 0,80 à 1,20m.



Entrée Cimetière.  
Seuil hauteur 5 centimètres. Rampe 7%.  
Portail 2 vantaux de 0,80m.

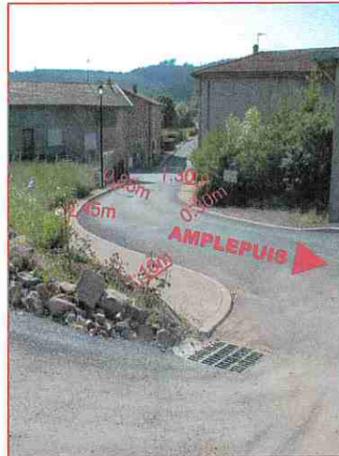


Allées Cimetière de 2,00 à 2,50m de largeur.  
Devers : 2% en moyenne.  
Rampe devant portail 14% sur 2,00m.

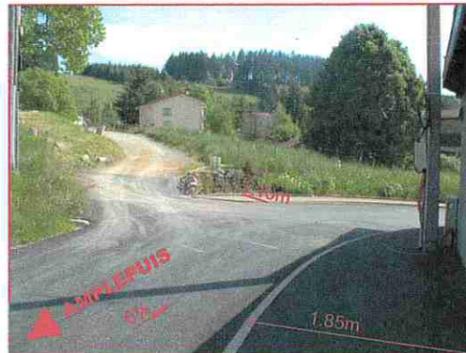
# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

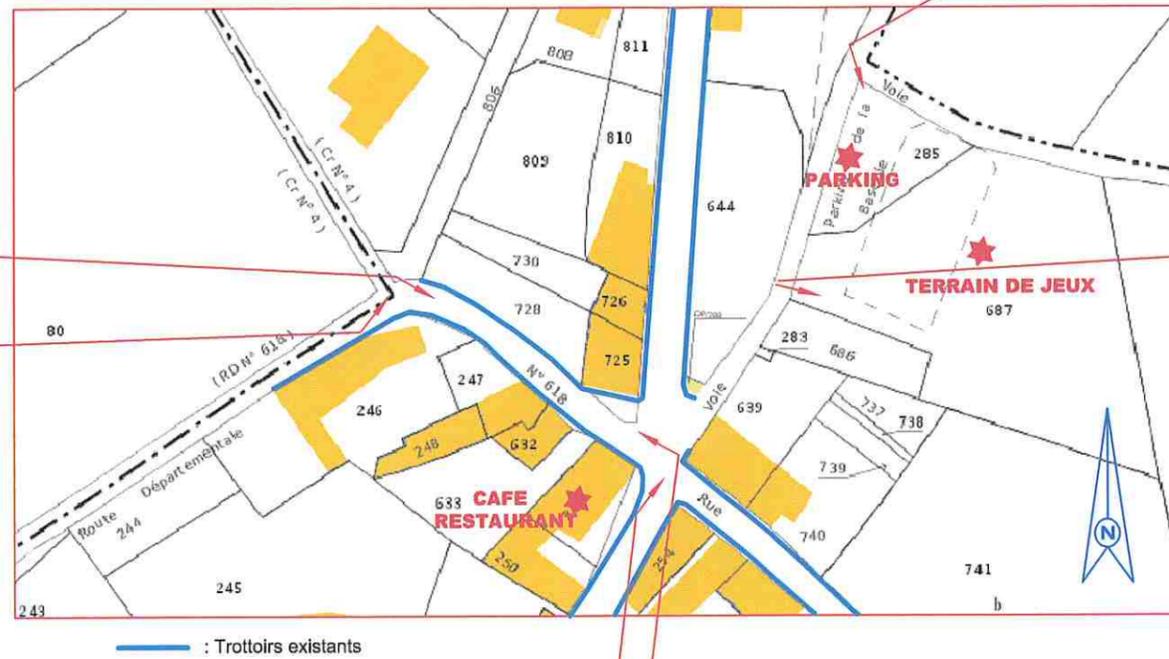
### RD n°618 VC n°5 de la Bascule Etat des lieux



RD n°618 :  
Trottoirs de largeur variable :  
côté gauche : 0.45 à 1.10m.  
côté droit : 0.30 à 1.30m.



RD n°618 :  
Accès lotissement privé.  
Trottoir largeur côté droit : 0.70 à 1.85m.  
Trottoir largeur côté gauche : 1.10m.



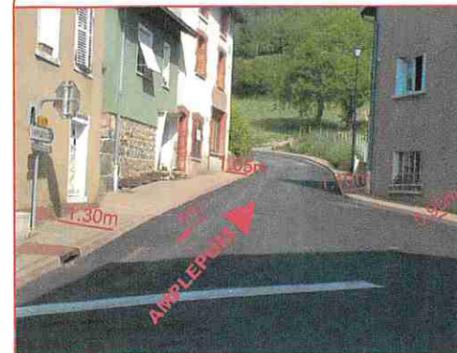
Terrain de Jeux :



Terrain de Jeux.  
Parking de la Bascule.



VC n°5 de la Bascule :  
Accès au Terrain de Jeux Communal.



RD n°618  
Trottoir largeur côté droit : 0.95 à 1.10m.  
Trottoir largeur côté gauche : 1.05 à 1.30m.

**COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE**  
**Diagnostic de l'accessibilité**  
**de la voirie et des espaces publics**

ACCESSIBILITE DE LA ZONE	POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS	SOLUTIONS A APPORTER
RD n°54 Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m</li> <li>* Dernière section gauche empierrée.</li> <li>* Pas de passage piétons matérialisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> <li>* Vitesse véhicules faible car ralentisseur à l'entrée nord agglomération + limitation à 30km/h.</li> <li>* Voirie pente faible 2%.</li> </ul>	
RD n°54 Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m avec deux rétrécissements importants à 0.40 et 0.70m.</li> <li>* Dernière section gauche empierrée.</li> <li>* Pas de bordures surbaissées, et de bande podotactile devant passage piétons.</li> <li>* Abris écoliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès non sécurisé et non accessible handicapés.</li> <li>- hauteur de marche pour monter dans le car, non conforme.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> <li>* Vitesse véhicules faible car ralentisseur à l'entrée sud agglomération + limitation à 30km/h.</li> <li>* Un passage piétons matérialisés devant bar-restaurant.</li> <li>* La Maison d'Accueil Pour Adultes Dépendants possède un parking interne, au niveau du trottoir de la RD n°54.</li> </ul>	
Chemin piétonnier MAPAD centre bourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pente naturelle forte ( 7 à 12%).</li> <li>* Dévers fort en partie basse (6%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Revêtement du chemin en enrobés.</li> </ul>	
Rue de l'Eglise	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m avec deux rétrécissements importants à 0.40 et 0.60m.</li> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> <li>* Pas de passage piétons matérialisés.</li> <li>* Bordures surbaissées ≥ 2cm.</li> <li>* WC public non accessible handicapés.</li> <li>* Cabine téléphonique non accessible handicapés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> </ul>	
Parking Place de la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pas de place réservée handicapés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pentes et dévers conformes.</li> </ul>	
Accès bâtiments publics	<p><b>Eglise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Bordure surbaissée conforme.</li> <li>* Pente 12% sur 1.20m (norme :12% sur 0.50m).</li> </ul> <p><b>Mairie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Locaux au 1er étage, non accessible.</li> <li>* Accès largeur 1.20m non conforme.</li> <li>* Dévers &gt; à 2% en 1ère partie. non conforme.</li> <li>* Accès au bâtiment Mairie par rue du Cimetière 12%, non accessible handicapés. Non conforme.</li> </ul> <p><b>Cimetière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Voie d'accès, pente 7%, non conforme</li> <li>* Seuil portail arrête vive hauteur 5cm, non conforme.</li> <li>* Portail deux vantaux de 0.80m. Espace libre portail ouvert : 0.75, non conforme. Pente seuil 14% sur 2m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> <li>* Accès salle d' animation en rez de chaussée par rampe extérieure en pavés, pente conforme.</li> <li>* Allées internes : revêtement en enrobés. Largeurs, pentes et dévers conformes.</li> </ul>	
RD n°618	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m</li> <li>* Pentes 6 à 9% &gt; à la norme, non conforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surfaces béton désactivé.</li> <li>* Vitesse limitée à 30km/h.</li> </ul>	
VC n°5 de la Bascule	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Voie d'accès au terrain de jeux : Non conforme. voirie étroite (4.00m) et pentue (10 à 11%). pas de trottoirs.</li> <li>* Parking : Pentes et dévers 9 à 11% &gt; à la norme, non conforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accès terrain de jeux : pentes et dévers conforme. Les cheminements intérieurs sont conformes pour les pentes mais le sol n'est pas stabilisé. (sable mou)</li> </ul>	

# COMMUNE DE SAINT-APPOLINAIRE

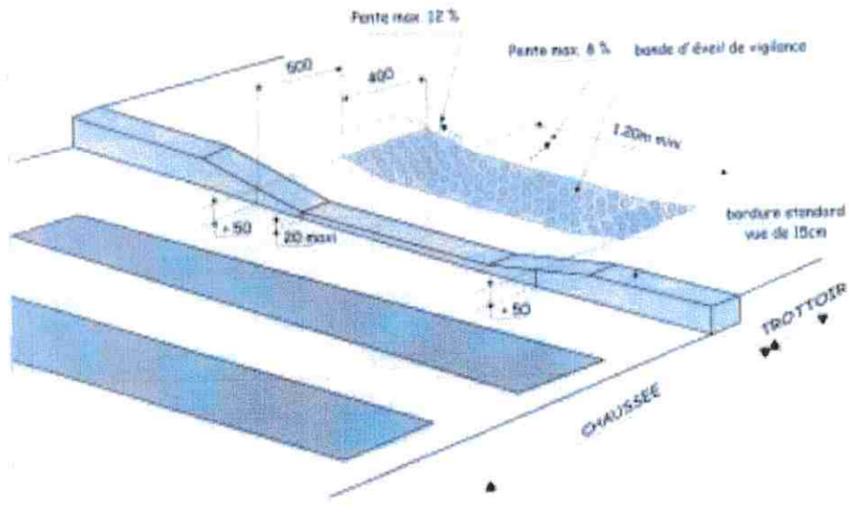
## Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

ACCESSIBILITE DE LA ZONE	POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS	SOLUTIONS A APPORTER	COÛT
RD n°54 Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m</li> <li>* Dernière section gauche empierrée.</li> <li>* Pas de passage piétons matérialisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surface béton désactivé.</li> <li>* Vitesse véhicules faible car ralentisseur à l'entrée nord agglomération + limitation à 30km/h.</li> <li>* Voirie pente faible 2%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Impossible d'élargir les trottoirs car largeur de chaussée faible et trafic d'engins agricoles et grumiers important.</li> <li>* Finir le trottoir en béton désactivé.</li> <li>* Créer un passage piétons avant le carrefour avec la D618 (bandes podotactiles et bordures basses).</li> </ul>	<p>Refectio 3000 €</p> <p>RD 54 2000 €</p>
RD n°54 Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m avec deux rétrécissements importants à 0.40 et 0.70m.</li> <li>* Dernière section gauche empierrée.</li> <li>* Pas de bordures surbaissées, et de bande podotactile devant passage piétons.</li> <li>* Atribus écoliers : - accès non sécurisé et non accessible handicapés. - hauteur de marche pour monter dans le car, non conforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surface béton désactivé.</li> <li>* Vitesse véhicules faible car ralentisseur à l'entrée sud agglomération + limitation à 30km/h.</li> <li>* Un passage piétons matérialisé devant bar-restaurant.</li> <li>* La Maison d'Accueil Pour Adultes Dépendants possède un parking interne, au niveau du trottoir de la RD n°54.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Impossible d'élargir les trottoirs car largeur de chaussée faible et trafic d'engins agricoles et grumiers important.</li> <li>* Finir le trottoir en béton désactivé.</li> <li>* Supprimer le bâtiment du puits en saillie, pour améliorer la continuité du trottoir côté droit.</li> <li>* Passage piétons devant bar-restaurant à déplacer vers carrefour avec la D618 (bandes podotactiles et bordures basses).</li> <li>* Créer un passage piétons au droit de l'atribus et de la MAPAD, modifier hauteur de bordures (bandes podotactiles et bordures basses).</li> </ul>	<p>Carne bou ev 2000 €</p> <p>passage 3000 €</p> <p>2000 €</p> <p>Piétons en 2023 2500 €</p>
Chemin piétonnier MAPAD centre bourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pente naturelle forte ( 7 à 12%).</li> <li>* Dévers fort en partie basse (6%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Revêtement du chemin en enrobés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* pente naturelle, impossible à modifier.</li> </ul>	
Rue de l'Eglise	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m avec deux rétrécissements importants à 0.40 et 0.60m.</li> <li>* Pas de passage piétons matérialisés.</li> <li>* Bordures surbaissées ≥ 2cm.</li> <li>* WC public non accessible handicapés.</li> <li>* Cabine téléphonique non accessible handicapés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surface béton désactivé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Impossible d'élargir plus le trottoir côté maison car largeur de voirie faible.</li> <li>* Créer des abaissements de bordures et un passage piétons au carrefour avec la D54 et bandes podotactiles.</li> <li>* Déplacer la boîte aux lettres et l'abaisser (la Poste). <i>ok le 04/2010</i></li> <li>* Edicule impossible à modifier, (reconstruction dans un autre lieu).</li> <li>* Transférer la cabine vers le parking mairie, mise aux normes accessibilité (France Télécom). <i>Supprimée</i></li> </ul>	<p>2000 €</p> <p>8000 €</p>
Parking Place de la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pas de place réservée handicapés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pentes et dévers conformes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Créer un emplacement réservé PMR au début du parking.</li> </ul>	<p>400 €</p> <p><i>ok le 07/13</i></p>
Accès bâtiments publics	<p><b>Eglise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Pente 12% sur 1.20m (norme :12% sur 0.50m).</li> </ul> <p><b>Mairie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Locaux au 1er étage, non accessible.</li> <li>* Accès largeur 1.20m non conforme.</li> <li>* Dévers &gt; à 2% en 1ère partie. non conforme.</li> <li>* Accès au bâtiment Mairie par rue du Cimetière 12%, non accessible handicapés. Non conforme.</li> <li>* Voie d'accès, pente 7%, non conforme</li> <li>* Seuil portail arrête vive hauteur 5cm, non conforme.</li> </ul> <p><b>Cimetière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Portail deux vantaux de 0.80m. Espace libre portail ouvert : 0.75, non conforme. Pente seuil 14% sur 2m</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surface béton désactivé.</li> <li>* Bordure surbaissée conforme.</li> <li>* Accès salle d' animation en rez de chaussée par rampe extérieure en pavés, pente conforme.</li> <li>* Allées internes : revêtement en enrobés. Largeurs, pentes et dévers conformes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Néant.</li> <li>* Créer une nouvelle mairie en rez de chaussée à l'arrière de la salle d'animation, avec une place de stationnement réservé PMR commune à la mairie et au cimetière.</li> <li>* Elargir la rampe d'accès à la salle d'animation et modifier l'entrée du bâtiment.</li> <li>* Modifier la voirie devant le portail en liaison avec projet mairie et place PMR. <i>réalisée en 2020</i></li> </ul>	<p>Estimation architecte</p> <p>3000 €</p> <p>3000 €</p>
RD n°618	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs gauche et droite largeur &lt;1.40m</li> <li>* Pentes 6 à 9% &gt; à la norme, non conforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Trottoirs surface béton désactivé.</li> <li>* Vitesse limitée à 30km/h.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Voirie très étroite avec passage de grumiers</li> <li>* Prévoir élargissement côté lotissement avec acquisition de terrain.</li> </ul>	<p>5000 €</p>
VC n°5 de la Bascule	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Voie d'accès au terrain de jeux : Non conforme. voirie étroite (4.00m) et pentue (10 à 11%). pas de trottoirs.</li> <li>* Parking : Pentes et dévers 9 à 11% &gt; à la norme, non conforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accès terrain de jeux : pentes et dévers conforme. Les cheminements intérieurs sont conformes pour les pentes mais le sol n'est pas stabilisé. (sable mou)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Projet de réaménagement global lancé par la commune.</li> <li>* Créer un emplacement réservé PMR en bas du parking. (futur accès au terrain de jeux).</li> </ul>	<p>400 €</p> <p><i>ok 06/2010</i></p>
<b>TOTAL</b>				<b>36300 €</b>

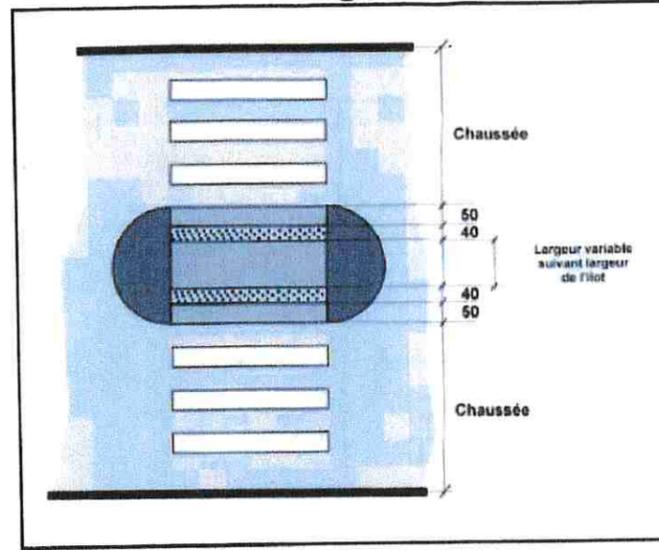
\* Général : Instaurer une zone 30 sur l'ensemble du bourg.

# RAPPEL DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS

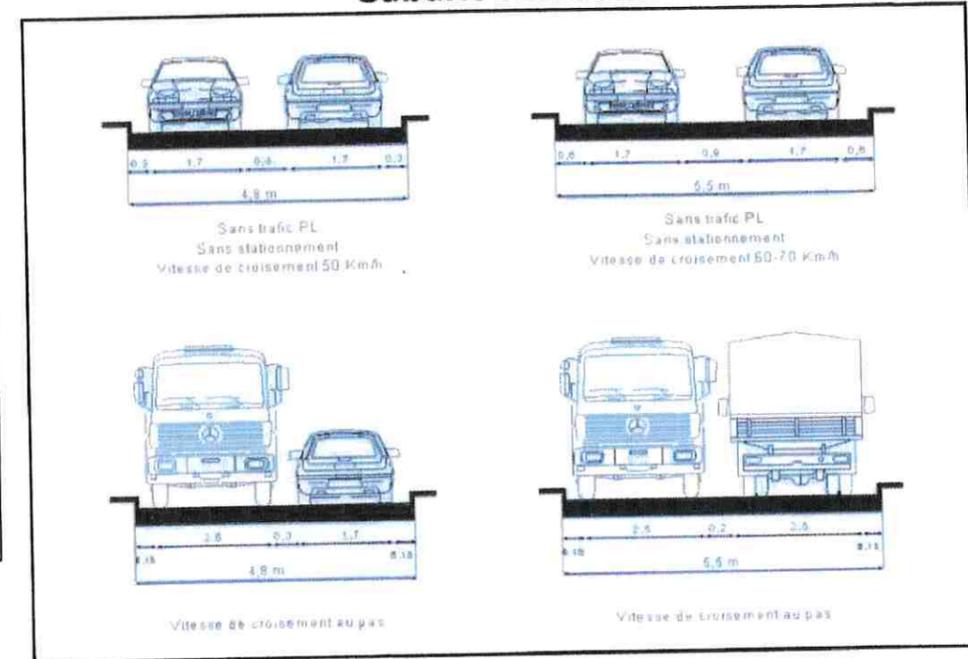
## Traversée de chaussée



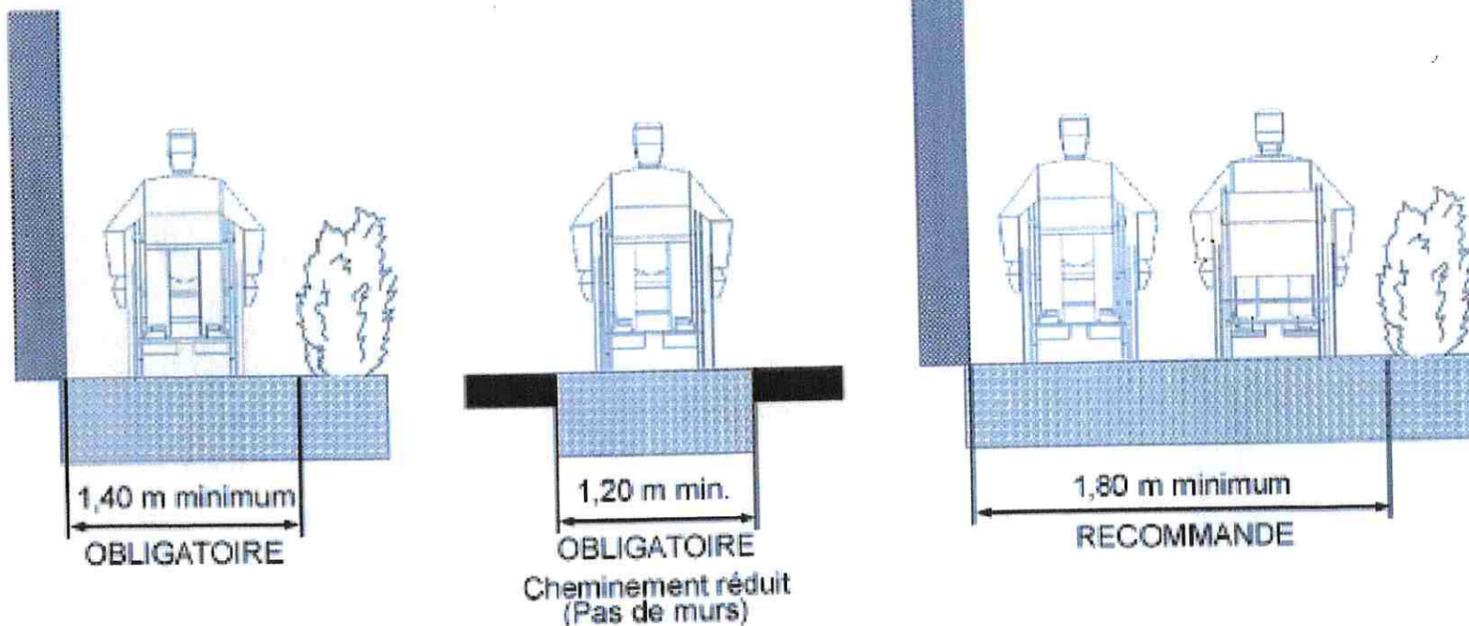
## Refuge



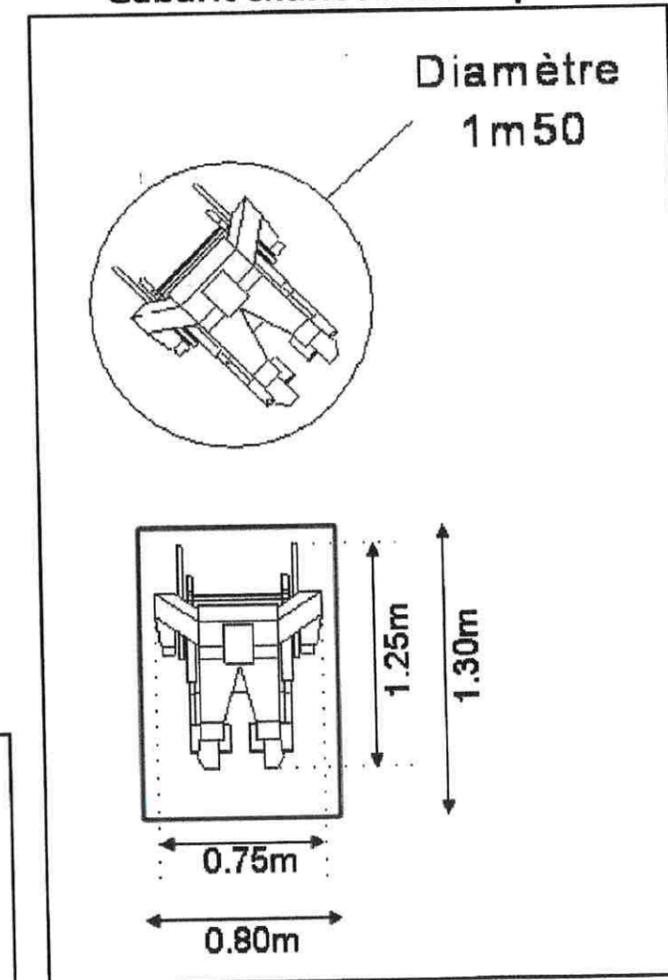
## Gabarit Véhicules



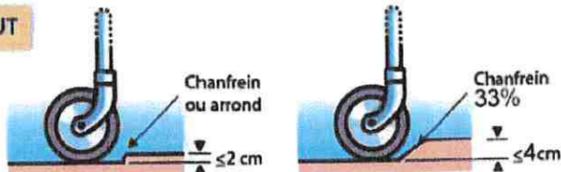
## Largeur de cheminement (personne handicapée)



## Gabarit chariot handicapé



### RESSAUT

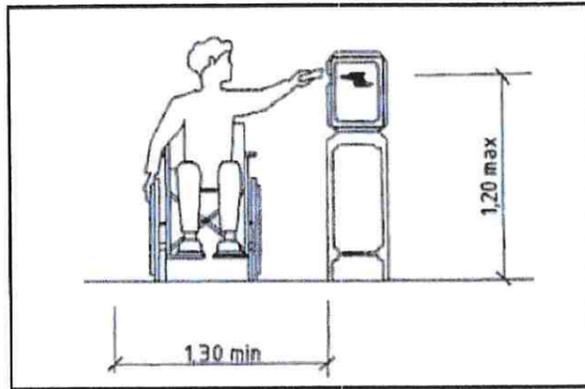


### Réglementation

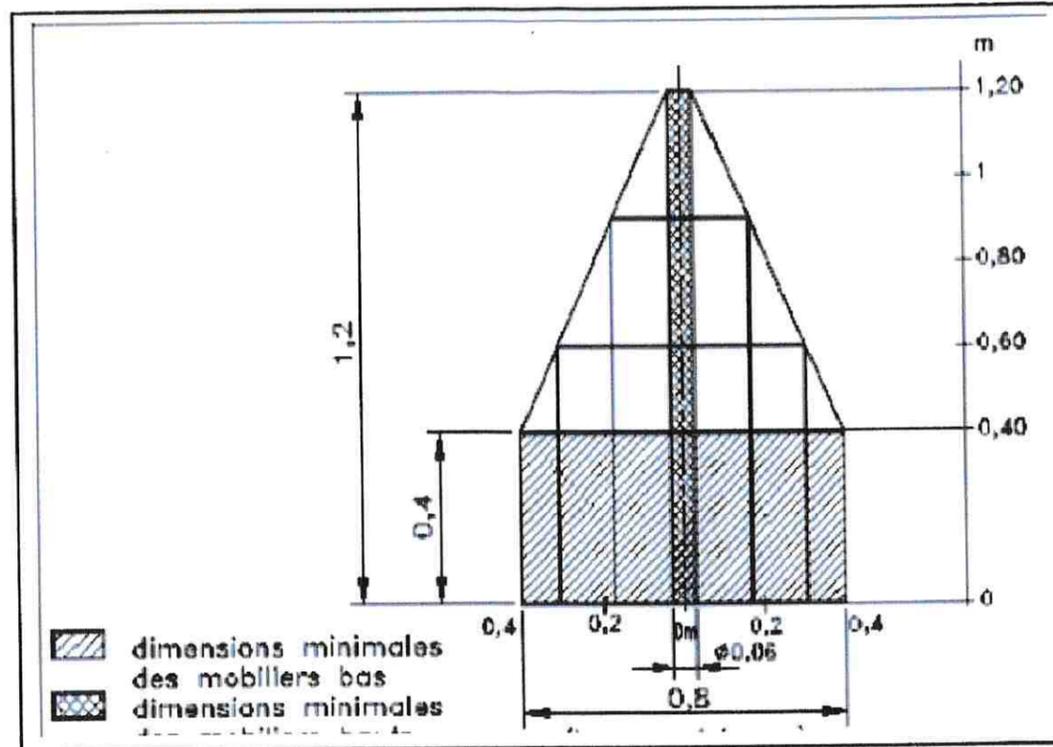
**Cheminement** : 1,40m libre de tout obstacle.  
**Revêtement** : Non glissant, non meuble et sans obstacle.  
**Les pentes** : < à 5%, 8% sur 2m et 12% sur 0,5m.  
**Devers** : Ne doit pas excéder les 2%.  
**Ressauts** : Pas supérieur à 0,02m ou 0,04m avec un chanfrein de 33%.

# RAPPEL DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS

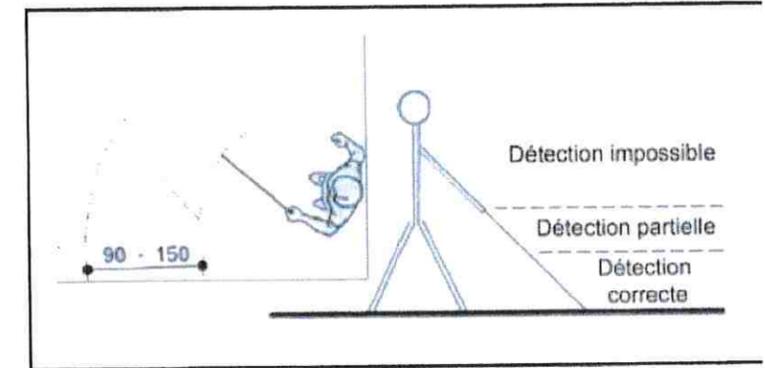
## Mobilier urbain de services et de commandes



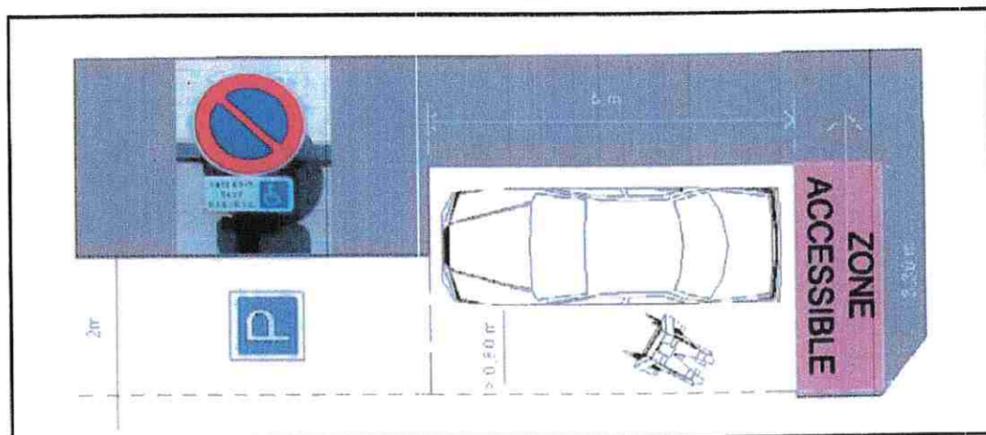
## Obstacles en porte à faux



## Détection des obstacles



## Stationnement longitudinal



## Stationnement perpendiculaire

